Dictionnaire historique, topographique et biographique de la Mayenne
de l'abbé Alphonse Angot

Saint-Laurent-des-Mortiers - Tome IV

Saint-Laurent-des-Mortiers. — *Population :* 389 imposés au sel, 11 pauvres, 20 exempts, 1781 ; — 384 imposés, 16 pauvres, 21 exempts, 1785 ; — 380 imposés, 11 pauvres, 22 exempts, 1788 ; — 447 hab. en 1901 ; — 450 hab. en 1906.

M. l'abbé Foucher remarque dans ses notes que le chœur au moins, — il semble parler de toute l'église — avait une voûte ; que les meneaux des fenêtres de la tour sont plus forts en tête qu'à la base et qu'il existait encore dans la nef une petite ouverture de cinq pouces sur dix-huit. — La foudre a atteint le clocher le 12 juillet 1900 pour la seconde fois dans le cours du siècle. — Une vieille cloche de 1564 est maintenant au château de Noirieux. Une autre, de 1782, porte le nom du curé Louis *Bault,* de son vicaire et successeur, Urb. Bugeot, et des marquis et marquise de Villoutreys (*Épigraphie,* t. II, p. 294). — M. André *Bouttier,* curé de Saint-Michel, administra aussi Saint-Laurent de 1803 à 1805, avant le retour de M. *Bugeot.* — Des lettres de ce dernier, trouvées dans les effets de Madeleine Hocdé, domestique de l'ancien curé, et qu'elle faisait copier pour les répandre, motivèrent l'arrestation de cette brave servante qui se déclara prête à tout souffrir, même la mort, avec plaisir pour l'amour de Dieu, 14 juin 1794 (L 195).

Marie Leroy, veuve de Gab. Bréteau, logeait « les pensionnaires escolliers au collège du bourg, » et le curé Gilles Marais était supérieur « au collège et séminaire établi en ce bourg, » 1709.

Féodalité. — Un nouveau rapprochement historique de l'inauguration des deux cours royales du Bourgnouvel et de Saint-Laurent-des-Mortiers me permet enfin d'élucider cette question.

Rappelons d'abord que la châtellenie de Saint-Laurent appartenait au XIII^{e} s. à la maison de Vendôme. Geoffroy de Vendôme, fils de Jean de V. et d'Aiglantine, qui vivait en 1226, la donna à Jean de V., son neveu et non son petit-neveu, fils de Pierre et de Gervaise de Mayenne. Jean de V. la céda ensuite à Bouchard, son frère aîné ; mais Pierre, fils du susdit Jean, récupéra la châtellenie, en 1283, sur Jean de V., son cousin (fils de Bouchard et de Marie de Roye ?), par échange pour la terre du Plessis-Godehoust.

C'est donc après 1283 que la châtellenie échoit à la Couronne. Elle est cédée en apanage au comte d'Anjou et du Maine. Charles II la donna à Charles de Valois, fils de Philippe le Hardi, qui épousait sa fille Marguerite d'Anjou, le 16 août 1290. On connaît un acte passé en la cour de Saint-Laurent en 1296. La châtellenie du Bourgnouvel avait aussi été donnée dans le même temps au comte d'Anjou et du Maine, et était arrivée par la même voie à Charles de Valois. On connaît un acte de la cour du Bourgnouvel de 1292.

Les deux cours ont donc la même origine. Du reste, dès cette époque, la juridiction concédée était simplement gracieuse. C'est ce qu'expriment : l'acte de Philippe le Bel indiquant que la terre du Bourgnouvel avait été unie au comté *una cum sigillis* ; et la cession par le duc d'Anjou à Jean de Saintré, de la châtellenie de Saint-Laurent, en 1362, y compris les « passements, prouffiz de lettres, sceaux et escripture. » Nulle mention de juridiction contentieuse.

Je n'examine pas si ce fait connu que la famille de Mayenne se fondit pour un tiers dans celle de Vendôme, expliquerait des relations possibles entre les deux châtellenies du Bourgnouvel et de Saint-Laurent.

En 1591, Louise de Rohan avait exigé des héritiers de Jean Bourré, comte de Jarzé, pour rachat, une part des revenus des terres des Vaux (Miré) et de Saint-Laurent. Un arrêt du 3 juillet 1619 obligea Pierre de Rohan à restituer les sommes perçues à Louis de la Barre, sieur de la Brosse, fils de Pierre de la B. et petit-fils de N. de la Barre et de Marg. Bourré. Par transaction du 2 sept. 1651, Henri de Maillé, mari de Françoise de la Barre, se désistait de toute revendication, du chef de Françoise de la Barre, sa femme, fille de Louis de la Barre (V. *Hist. de la M. de Maillé,* t. I, p. 204, et t. III, p. 3).

Une lettre de M. le marquis de Villoutreys du 14 septembre qui a précédé sa mort, établit comme il suit la filiation des derniers seigneurs de Saint-Laurent : Hardy-Gilbert-Germ. de Villoutreys, sgr du Plessis-Villoutreys, Clérambault, l'Orvoire, etc., mari d'Henriette-Thérèse de la Forest d'Armaillé, d'où : Jeanne-Henriette-Rosalie de V., fille unique, mariée à un cousin éloigné d'une branche établie dans le Limousin, Jean-François de V. (ce sont le parrain et la marraine de la cloche de 1782), fils de Jean-François de V., comte de Brignac, et de Catherine du Soulier. Jeanne-Henriette-Rosalie de V. émigra en 1793 avec son fils, Germain-Charles-Jean de V., « mon grand-père, » dit en terminant M. le marquis de V., le bibliophile angevin.

Dans la généalogie de la famille de Chivré par M. du Boisjourdan, on lit que Charles de Chivré était à la bataille de Saint-Laurent en 1423. N'y a-t-il point confusion avec l'affaire de 1427 ?

A l'annonce du passage de la Loire par les Vendéens, le 13 septembre 1793, tous les hommes valides se rassemblent, et l'on décide que tous partiront, sauf trois officiers municipaux chargés de procurer des subsistances aux combattants. Mais il y eut du tumulte : Aug. Chartier alla même jusqu'à déchirer l'écharpe du maire Faribaud. Quant aux citoyens partis contre les Vendées, arrivés à Cherré, ils entendirent quelques femmes crier : « Les Brigands nous galopent ! » C'en fut assez pour que la troupe se débandât et regagnât en toute hâte ses foyers.

Le Comité de surveillance, par la plume de R. Poitevin, son président, annonce à ses collègues de Château-Gontier. qu'il va dénoncer les suspects sans merci, ce qui lui vaut une réponse très encourageante, mai-juin 1794.

Moquereau, « commandant des Chouans, » perçoit les fermages des domaines nationaux le 13 avril 1795. — Louis Coquereau était au bourg avec six cents hommes le 16 mars 1796.

L'*inventaire* de 1906 a eu lieu le mardi 6 mars. L'église était en deuil et le glas sonnait. M. le curé, revêtu des ornements sacrés, lut sa protestation en chaire. M. de Quatre-barbes revendiqua personnellement des objets donnés par lui, et le délégué fut laissé seul pour remplir son rôle jusqu'au bout.

Maire : Noury, 1908.